



23 Rue du Pont Long
64160 MORLAAS

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE

PYRENEES METAUX


PIECE JOINTE N°7 CERFA

VERSION 1 – AOÛT 2022

Ce dossier a été réalisé avec le concours de l'unité Conseil




APAVE
Zone Industrielle Induspal
17 Avenue André Marie Ampère
64140 Lons

	<i>DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE</i>	août 22
	- PIÈCE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 2/21

PIÈCE JOINTE N°7¹


NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

¹ Référence au formulaire CERFA n°15964*02

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	août 22
	- PIECE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 3/21


SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
GLOSSAIRE	4
1 CONTEXTE ET OBJET DE LA DEMANDE	6
1.1 CONTEXTE	6
1.2 OBJET	8
2 DESCRIPTION DU SITE D'IMPLANTATION ET DE SON ENVIRONNEMENT.....	9
2.1 LOCALISATION DU SITE	9
2.2 VOISINAGE.....	11
2.3 VOIES DE COMMUNICATION	13
3 DESCRIPTION DU PROJET.....	14
3.1 NATURE DU PROJET.....	14
3.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET DES ACTIVITÉS DU SITE	18
3.2.1 <i>Implantation générale du site en situation actuelle</i>	18
3.2.2 <i>Implantation générale du site à l'horizon 2022</i>	19


	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	août 22
	- PIECE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 4/21

GLOSSAIRE

ADF	Antidéflagrant
AIOT	Aménagement Installation Ouvrage ou Travaux
AM	Arrêté Ministériel
ARI	Appareil Respiratoire Isolant
ARIA	Analyse, Recherche et Information sur les Accidents
ATEX	Atmosphère Explosive
AU	Arrêt d'Urgence
BARPI	Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
COV	Composé Organique Volatil
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DDAE	Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DS	Demande de Service
DT	Demande de Travaux
EIPS	Élément Important Pour la Sécurité
EP	Environnement Prévention
FM	Force Motrice
HSE	Hygiène Sécurité Environnement
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IEPF	Installations Extérieures de Protection Foudre
IIPF	Installations Intérieures de Protection Foudre
PAC	Porté À Connaissance
PCI	Pouvoir Calorifique Inférieur
PhD	Phénomène Dangereux
PJ	Pièce Jointe
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PM	Pyrénées Métaux
PM2I	Plan de Modernisation des Installations Industrielles
POI	Plan d'Opération Interne
PPAM	Politique de Prévention des Accidents Majeurs
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PS	Polystyrène
PV	Procès-verbal
RD	Route Départementale
REX	Retour d'Expérience
RIA	Robinet Incendie Armé

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	août 22
	- PIECE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 5/21

RN	Route Nationale
RQ	Responsable de Quart
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SGS	Système de Gestion de la Sécurité
SIR	Service d'Inspection Reconnu
SMEP	Système de Management Environnement et Prévention des risques
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	août 22
	- PIECE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 6/21

1 CONTEXTE ET OBJET DE LA DEMANDE


1.1 CONTEXTE

La société Pyrénées Métaux, située dans la zone industrielle de Berlanne à Morlaàs (64), est spécialisée dans le rachat, la récupération et le recyclage de métaux ferreux et non ferreux, ainsi que dans la récupération et le regroupement de déchets dangereux (batteries usagées et pots catalytiques).

A ce titre, la société Pyrénées Métaux exploite sur les communes de Morlaàs et de Buros des activités de collecte de déchets dangereux et non dangereux soumises à déclaration au titre de la nomenclature des ICPE.

RUBRIQUE	DÉNOMINATION	VOLUME ACTUEL	RÉGIME
2710	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. 1. Dans le cas de déchets dangereux , la quantité de déchets susceptible d'être présents dans l'installation étant : b) Supérieure ou égale à 1 tonne et inférieure à 7 tonnes	6,9 Tonnes	DC
2710	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. 2. Dans le cas de déchets non dangereux , le volume de déchets susceptible d'être présents dans l'installation étant : b) Supérieur ou égal à 100 m ³ et inférieur à 300 m ³	299 m ³	DC
2711	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. Le volume susceptible d'être entreposé étant : 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³	999 m ³	DC
2713	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719. La surface étant : 2. Supérieur ou égal à 100 m ² mais inférieur à 1 000 m ²	999 m ²	D
2714	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³	999 m ³	D

Tableau 7.1 : Bilan de classement ICPE actuel

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	août 22
	- PIECE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 7/21

Etant donné la surface de l'activité régie par la rubrique 2713 pour les déchets non dangereux collectés et temporairement stockés sur le site avant leur opération de traitement ou valorisation, le seuil de l'activité relevant actuellement du régime de déclaration au titre de la rubrique ICPE 2713 est dépassé. La situation administrative du site doit être régularisée au profit du régime de l'enregistrement.


Par ailleurs, l'activité de transit et regroupement de déchets dangereux (stockages de batteries de véhicule et de pots catalytiques) exploitée sous la rubrique 2710 relève en réalité de la rubrique 2718. Cette activité non déclarée à ce jour par Pyrénées Métaux sous la rubrique 2718 nécessite donc une régularisation administrative.

Dans le cadre de la régularisation du site, l'exploitant souhaite également réaménager les aires de stockage des déchets dangereux et non dangereux collectés sur site avec l'étanchéification d'une partie de son site pour optimiser le tri et le stockage sous rétention. La surface à imperméabiliser sera inférieure à 10 000 m². Le réseau de gestion des eaux pluviales et effluents du site sera modifié en conséquence afin d'intégrer les nouvelles surfaces imperméabilisées.

Aucune augmentation foncière au-delà des parcelles déjà exploitées par Pyrénées Métaux n'est envisagée dans le cadre de la présente demande. Il s'agit d'un réaménagement interne du site pour optimiser le stockage, le tri et la gestion logistique des différents déchets déjà collectés historiquement sur le site.

Ainsi le classement ICPE du site objet de la présente régularisation est le suivant :

RUBRIQUE	DÉNOMINATION	VOLUME ACTUEL	RÉGIME
2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793. 1. la quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation est supérieure ou égale à 1 tonne	25 Tonnes	A
2713	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719. La surface étant : 2. Supérieur ou égal à 1000 m ²	> 1000 m ²	E
2710	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. 1. Dans le cas de déchets dangereux, la quantité de déchets susceptible d'être présents dans l'installation étant : b) supérieure ou égale à 1 tonnes mais inférieure à 7 tonnes	6,9 Tonnes	DC
2710	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. 2. Dans le cas de déchets non dangereux , le volume de déchets susceptible d'être présents dans l'installation étant : b) Supérieur ou égal à 100 m ³ et inférieur à 300 m ³	299 m ³	DC

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	août 22
	- PIECE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 8/21

RUBRIQUE	DÉNOMINATION	VOLUME ACTUEL	RÉGIME
2711	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. Le volume susceptible d'être entreposé étant : 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³	999 m ³	DC
2714	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³	999 m ³	D

Tableau 7.2 : Bilan de classement ICPE projeté

La régularisation administrative du site va donc modifier le statut administratif du site, actuellement sous le régime de déclaration (avec contrôle périodique), au profit d'un statut sous le régime d'autorisation.

1.2 OBJET


Dans ce contexte, sans modifier la nature des activités de PYRENEES METAUX, le projet va permettre de régulariser la situation administrative des capacités de stockage et d'activité du site.

Ce projet constitue, du point de vue de la réglementation ICPE, une modification substantielle des conditions actuelles de l'autorisation d'exploiter du site.

De plus, du point de vue de la réglementation Loi sur l'Eau, l'établissement est actuellement soumis au régime de l'autorisation. Certains des projets peuvent cependant modifier le classement au regard de l'emprise des nouveaux bâtiments et aménagements. Le présent dossier traitera donc également de ces aspects.

Au regard des récentes dispositions en matière de simplification administrative, ce projet est donc soumis à la procédure de l'Autorisation Environnementale dite « Unique », régie par l'article L181-8, R181-13 et D181-15-2 du Code de l'Environnement.

Le présent dossier concerne donc la Demande d'Autorisation Environnementale des installations projetées de PYRENEES METAUX sur le site de MORLAAS.

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	août 22
	- PIECE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 9/21

2 DESCRIPTION DU SITE D'IMPLANTATION ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1 LOCALISATION DU SITE

L'installation de collecte, regroupement de déchets dangereux et non dangereux de la société PYRENEES METAUX est actuellement implantée au sud-ouest de la commune de Morlaàs, dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64).

La parcelle occupée par la société PYRENEES-METAUX est à cheval la commune de Morlaàs et la commune de Buros (Pyrénées-Atlantiques - 64), à environ moins de 1 km au nord-est de la commune de Pau.


Les coordonnées géographiques de l'entrée du site sont : Latitude : 43°19'40.7"N et Longitude : 0°18'21.9"W.

Les communes concernées par l'affichage des éléments d'informations (rayon d'affichage : 2 km) pour la demande d'autorisation font toutes partie des Pyrénées-Atlantiques (64) :

- Buros,
- Morlaàs,
- Pau,
- Idron.



Figure 7.1 : Communes concernées par le rayon d'affichage du projet (extrait IGN)

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	août 22
	- PIECE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 10/21

La figure suivante présente la localisation du site.

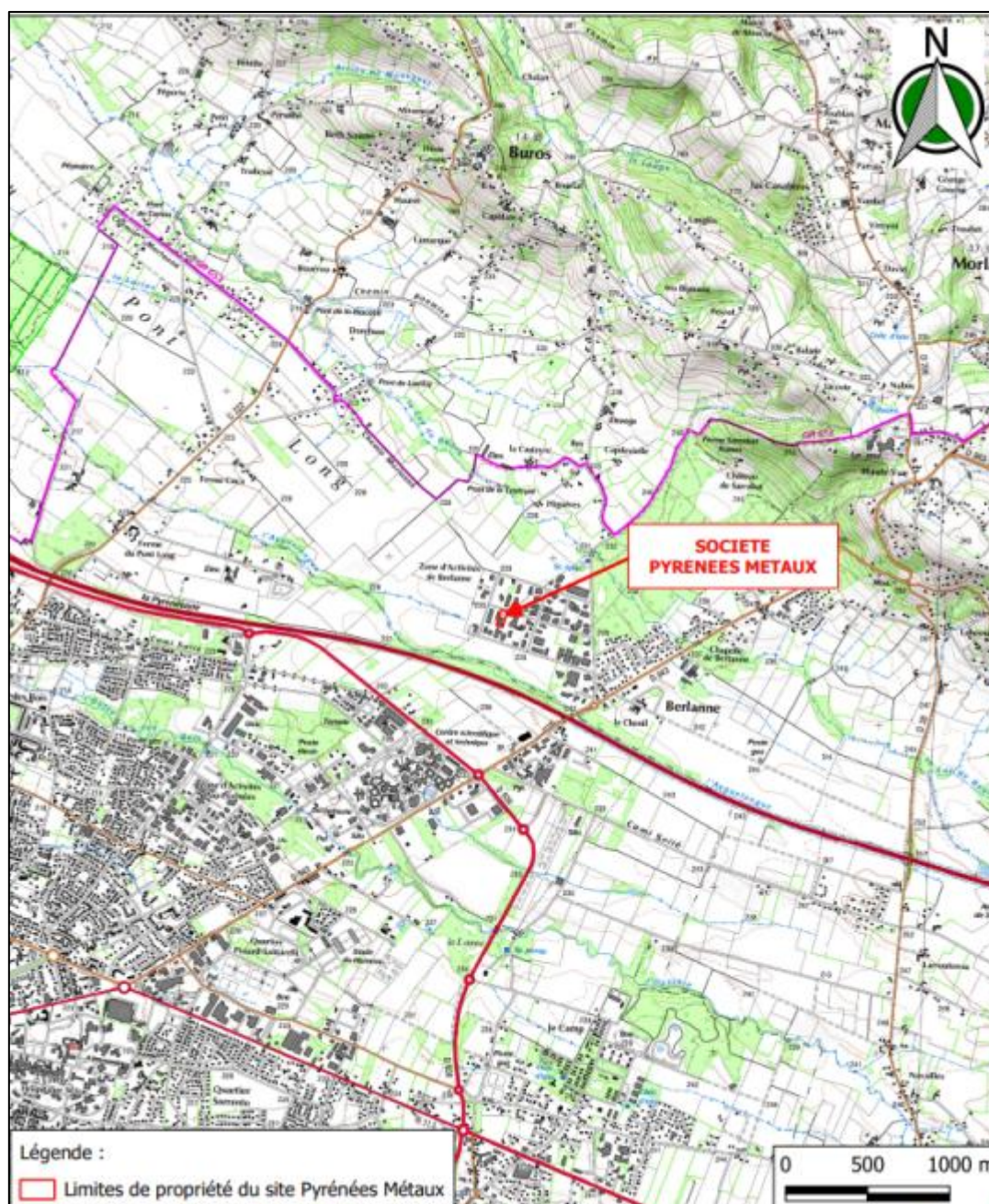



Figure 7.2 : Localisation du site PYRENEES METAUX (extrait IGN)

Les installations de PYRENEES METAUX proprement dites occupent une surface d'environ 3830 m², soit 0,383 ha.

Les références cadastrales objet de la présente demande d'autorisation environnementales sont présentées sur le CERFA et en pièce jointe n°2 de la présente Demande.

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	août 22
	- PIECE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 11/21

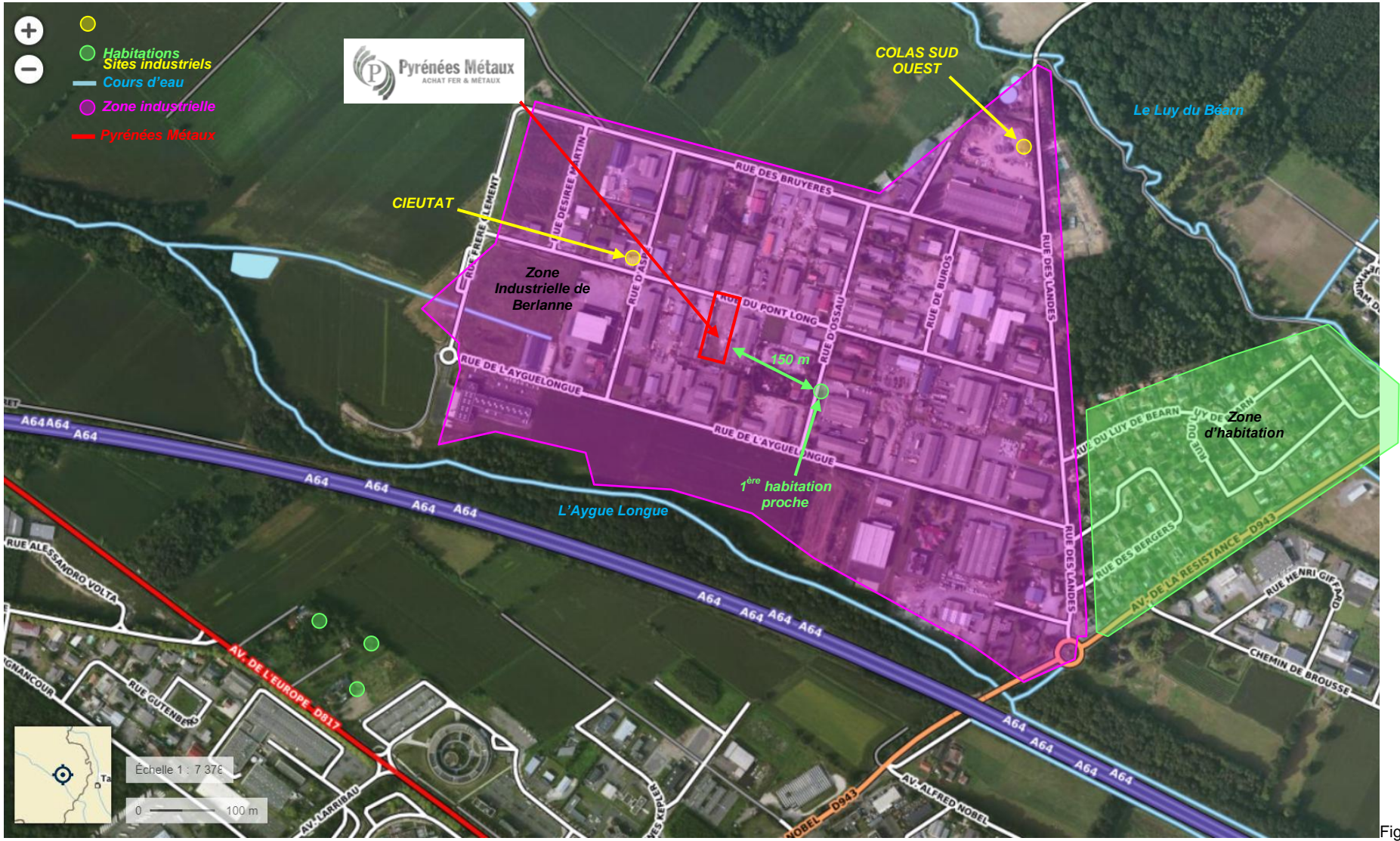
2.2 VOISINAGE

L'environnement immédiat du site est composé :

- A l'ouest par les entreprises SIGNATURE et BTPS,
- Au sud par l'entreprise ADOUR MANUTENTION, puis par la rue d'Ayguelongue,
- A l'est par l'entreprise ESTAC,
- Au nord par la route du Pont-Long qui dessert la zone industrielle de Berlanne.


Un plan détaillé de l'affectation des différents terrains et constructions avoisinants à l'échelle 1/2000 est fourni en annexe.

La figure suivante présente le voisinage immédiat et éloigné du site.



7.3 : Voisinage immédiat du site (Extrait GEOPORTAIL ©)

Figure

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	août 22
	- PIECE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 13/21

Les habitations les plus proches du site se trouvent :

- A l'est à 150 m (une habitation isolée), puis à plus de 500 m se trouve un quartier résidentiel,
- Au nord à environ 660 m au-delà de la zone industrielle de Berlanne et d'une zone agricole,
- A l'ouest à plus de 1,5 km au-delà de la zone industrielle de Berlanne et d'une zone agricole se trouve un quartier résidentiel,
- Au sud-ouest à environ 680 m se trouvent les premières habitations individuelles.

Aucun ERP ou de zone de fréquentations du public n'est située à moins de 500 m des installations de PYRENEES METAUX.

Il n'y a pas d'activité de loisirs ou de tourisme dans l'environnement proche du site.

Il n'y a pas de formations forestières ou sub-forestières à proximité immédiate du site.

Aucune zone de pêche ou d'activités de loisirs extérieurs à proximité du site n'est présente.

Le site s'inscrit au sein d'une zone industrielle avec de nombreuses entreprises et activités associées. Deux établissements ICPE à proximité sont identifiés (source géoriques) :

- Au Nord, la société COLAS SUD OUEST (activité de commerce de gros de déchets et débris), à environ 460 m,
- Au Nord-Ouest la société CIEUTAT cessation d'activité), à environ 150 m.

2.3 VOIES DE COMMUNICATION

Le site de PYRENEES METAUX est situé à environ 900 m au nord du rond-point formé par l'intersection de la RD 943 et de la RD 938.


On accède à l'établissement par l'autoroute A64 (sortie Pau Centre), puis en empruntant la route départementale RD 938, puis la route départementale RD 943. L'échangeur se trouve à environ 3 km à l'ouest du site.

L'autoroute A64 chemine au sud du site à environ 300 m.

L'accès à l'établissement se fait depuis la RD 943 par la rue des Landes, puis par la rue du Pont-Long.

La gare la plus proche, pour le transport de personnes, se trouve sur la commune de Pau, à environ 6 km au sud-ouest du site (gare de Pau).

L'aéroport le plus proche est l'aéroport de Pau localisé sur la commune d'Uzein, à environ 9 km au nord du site. La ligne ferroviaire la plus proche du site PYRENEES METAUX est située à plus de 5 km au sud du site (ligne desservant la gare de Pau).

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	août 22
	- PIECE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 14/21

3 DESCRIPTION DU PROJET

3.1 NATURE DU PROJET

Le projet de Pyrénées Métaux, tel que prévu, consiste à réaliser des travaux dans le cadre de l'amélioration et l'optimisation des zones de stockage de déchets dangereux et non dangereux :

- Modifier l'accès principal du site afin de mieux fluidifier et sécuriser les voies de circulation au sein du site, et notamment dissocier les voies d'accès pour le dépôt des déchets amenés sur site et pour l'accès du personnel exploitant, des voies d'accès des camions bennes venant charger les déchets à évacuer. Il s'agit de modifier le portail existant et la clôture par la mise en place de 2 portails distincts et clôture associée.
- Réaliser des travaux d'excavation afin de mettre en conformité le réseau des eaux pluviales et effluents (eaux vannes, eaux pluviales potentiellement polluées) du site conformément à la réglementation en vigueur.
- A l'issue des travaux de réfection des réseaux enterrés, et de reprise des dalles extérieures, et imperméabilisation des voies d'accès et de circulation du site. La surface totale imperméabilisée du site passera de 1346 m² à environ 3370 m² (surface des bâtiments (1130 m²) intégrée).
- Réaménager le bâtiment existant (reprise des dalles fissurées ou endommagées, sécurisation des accès piéton).

Une partie de ces travaux nécessitera une période d'inactivité sur le site afin de réaliser les travaux en sécurité, et de respecter les temps de séchage des dalles de rétention à réaliser / réparer.

La figure suivante présente la localisation des modifications envisagées sur le site de PYRENEES METAUX.

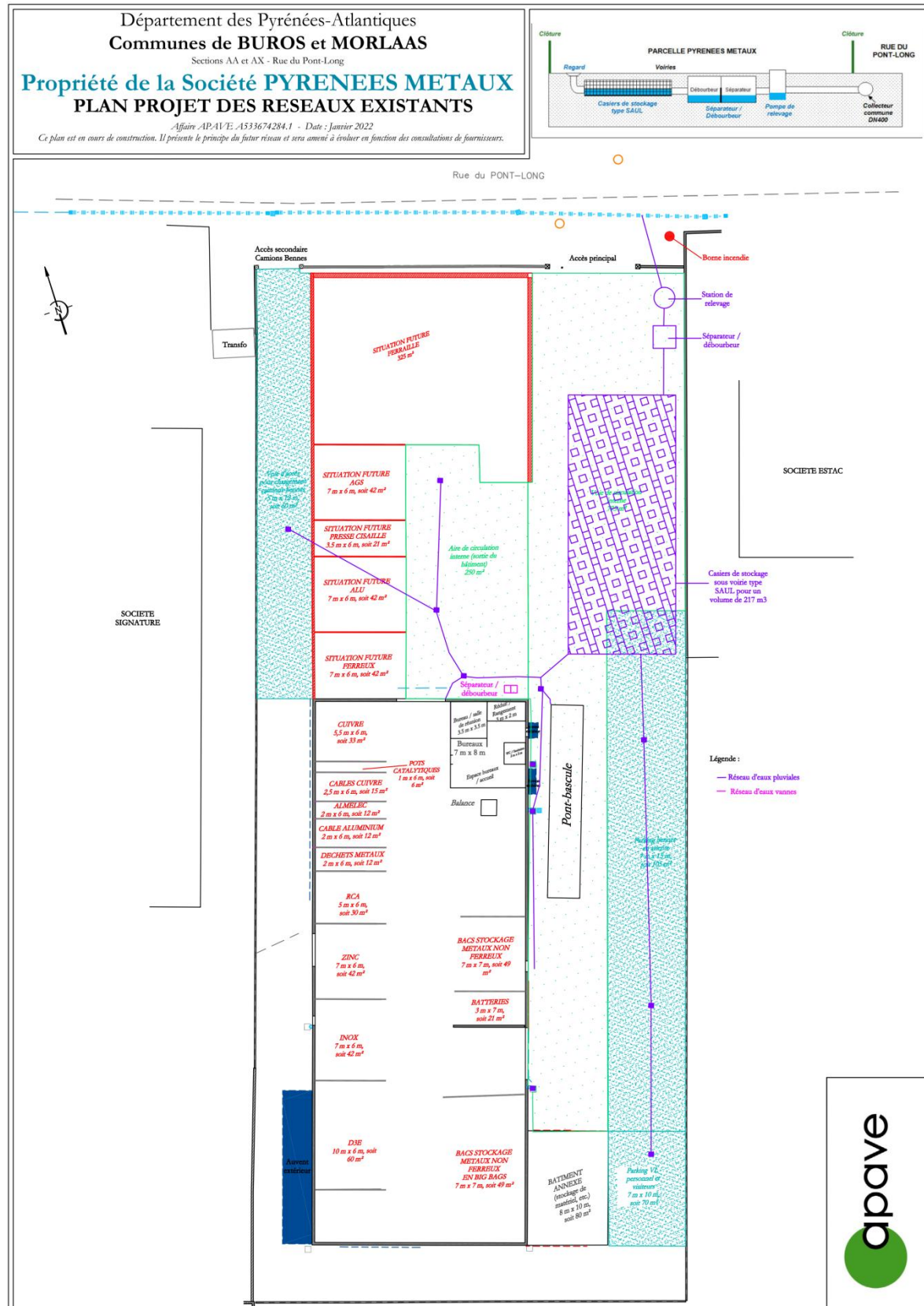


Figure 7.4 : Localisation des modifications projetées sur le site de PYRENEES METAUX

A titre de comparaison, la figure suivante présente le plan du site dans sa configuration actuelle avant modification.

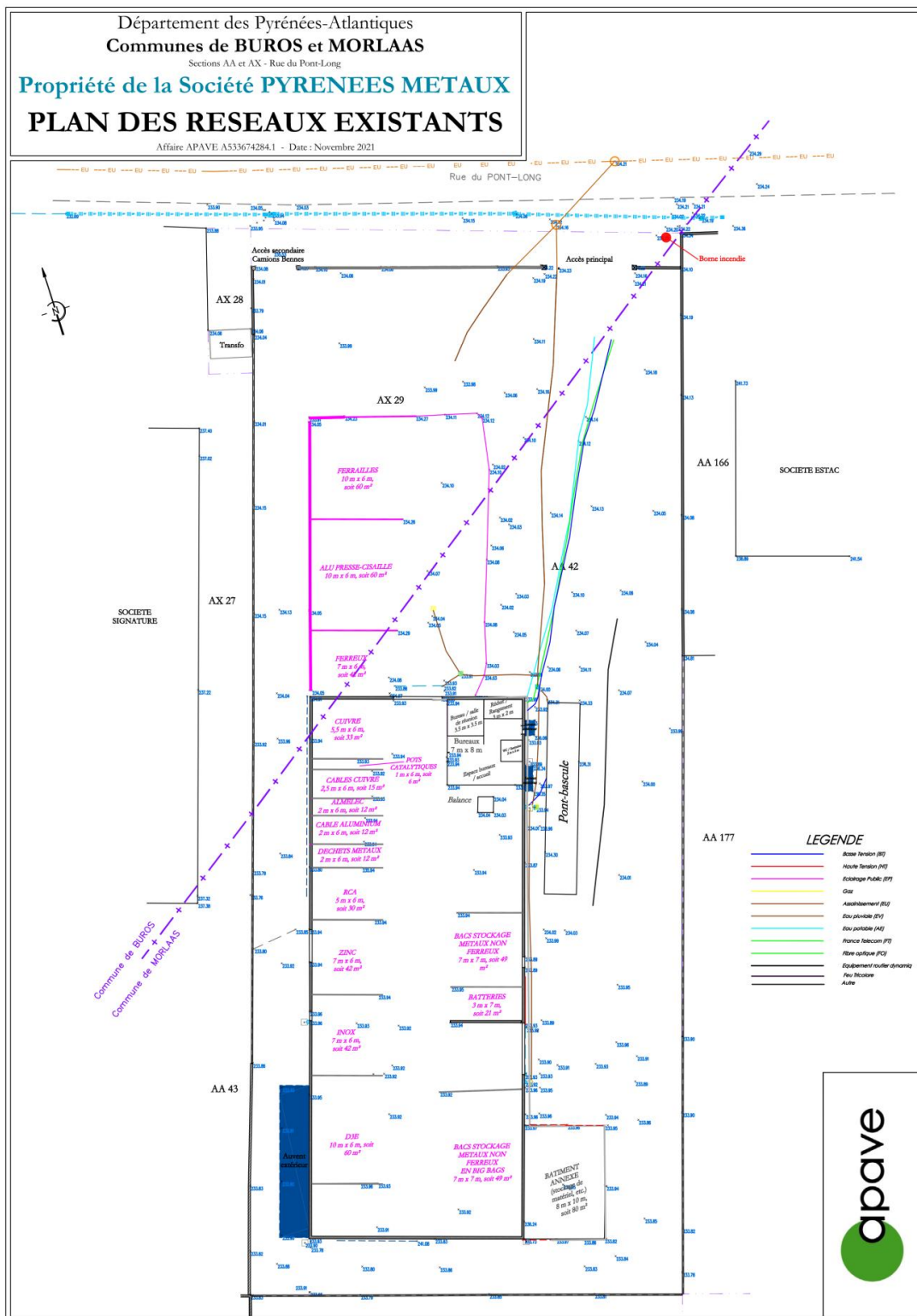



Figure 7.5 : Plan général du site avant modification

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	août 22
	- PIECE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 17/21

La réalisation des travaux s'effectuera à partir de l'été 2022 pour une durée d'environ 5 mois.
Les projets intégrés au présent Dossier d'Autorisation Environnementale (DAE) sont les suivants :

- Réfection des dalles existantes dans le bâtiment,
- Réfection du réseau d'effluents du site pour une mise en conformité du réseau d'eaux vannes et d'eaux pluviales,
- Réaménagement des dalles extérieures de stockage de déchets,
- Réaménagement des voies de circulation interne et des parkings de véhicules (personnel et visiteurs).

3.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET DES ACTIVITÉS DU SITE

3.2.1 Implantation générale du site en situation actuelle

La société PYRENEES METAUX est spécialisée dans le rachat, la récupération et le recyclage de métaux ferreux et non ferreux ainsi que dans la récupération et le regroupement de déchets dangereux (batteries usagées, pots catalytique). Elle dispose donc sur son site de l'infrastructure nécessaire à la réception, le tri et le stockage de ces déchets.

Les installations actuelles du site peuvent se décomposer de la manière suivante :

- 1 aire de stockage extérieur de déchets sur rétention avec différentes cellules dédiées :

Box – Nature des déchets	Surface existante du box (m ²)
1 cellule de stockage pour les ferrailles	60 m ²
1 cellule de stockage pour les déchets ferreux	42 m ²
1 cellule de stockage pour les déchets d'aluminium	60 m ²
1 cellule de stockage pour les AGS (déchets aluminium menuiserie)	/
1 cellule presse-cisaille	/


Tableau 7.1 : Répartition des cellules extérieures de stockage de déchets

- 2 aires de stockage en bennes extérieurs,
- 1 bâtiment composé de box de stockages :

Box – Nature des déchets	Surface existante du box (m ²)
1 box stockage de cuivre	5,5 m x 6 m, soit 33 m ²
1 box stockage de métaux en big-bags	13 m x 6 m, soit 78 m ²
1 box de stockage des déchets métalliques	2 m x 6 m, soit 12 m ²
1 box de stockage des déchets INOX	7 m x 6 m, soit 42 m ²
1 box de stockage des déchets de zinc	7 m x 6 m, soit 42 m ²
1 box de stockage des déchets RCA (Radiateur Cuivre Aluminium)	5 m x 6 m, soit 30 m ²
1 box de stockage des câbles aluminium	2 m x 6 m, soit 12 m ²
1 box de stockage des Almelec (câblage aluminium)	2 m x 6 m, soit 12 m ²
1 box de stockage des pots catalytiques	1 m x 6 m, soit 6 m ²
1 box de stockage des déchets de câbles de cuivre	2,5 m x 6 m, soit 15 m ²
1 box de stockage de DEEE	10 m x 6 m, soit 60 m ²
1 aire de stockage de bacs de déchets de métaux non-ferreux	7 m x 7 m, soit 49 m ²
1 box de stockage de batteries sur rétention	7m x 3 m, soit 21 m ²

Tableau 7.2 : Répartition des box intérieurs de stockage de déchets

- Des locaux administratifs et sociaux (environ 56 m²),

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	août 22
	- PIECE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 19/21

- 1 pont bascule,
- 1 aire de parking pour les salariés,
- 1 bâtiment annexe d'environ 80 m².

3.2.2 Implantation générale du site à l'horizon 2022

Les principales modifications apportées au site porteront sur le réaménagement des cellules de stockage des déchets dangereux et non dangereux.

Ainsi les surfaces de stockage des déchets évolueront de la manière suivante :


- Concernant l'aire de stockage extérieur de déchets sur rétention avec différentes cellules dédiées :

Box – Nature des déchets	Surface existante du box (m ²)	Surface future du box (m ²)
1 cellule de stockage pour les ferrailles	60 m ²	325 m ²
1 cellule de stockage pour les déchets ferreux	42 m ²	42 m ²
1 cellule de stockage pour les déchets d'aluminium	60 m ²	42 m ²
1 cellule de stockage pour les AGS (déchets aluminium menuiserie)	/	42 m ²
1 cellule presse-cisaille	/	21 m ²

Tableau 7.3 : Répartition des cellules extérieures de stockage de déchets avant et après modification

- Concernant les aires de stockage en bennes extérieurs :
 - Elles seront réutilisées pour permettre d'une part le stationnement des véhicules légers du personnel PYRENEES METAUX et des visiteurs, et le stationnement de bennes en attente ;
- Concernant le bâtiment principal composé de box de stockages :

Box – Nature des déchets	Surface existante du box (m ²)	Surface future du box (m ²)
1 box stockage de cuivre	5,5 m x 6 m, soit 33 m ²	33 m ²
1 box stockage de métaux en big-bags	13 m x 6 m, soit 78 m ²	78 m ²
1 box de stockage des déchets métalliques	2 m x 6 m, soit 12 m ²	12 m ²
1 box de stockage des déchets INOX	7 m x 6 m, soit 42 m ²	42 m ²
1 box de stockage des déchets de zinc	7 m x 6 m, soit 42 m ²	42 m ²
1 box de stockage des déchets RCA (Radiateur Cuivre Aluminium)	5 m x 6 m, soit 30 m ²	30 m ²
1 box de stockage des câbles aluminium	2 m x 6 m, soit 12 m ²	12 m ²
1 box de stockage des Almelec (câblage aluminium)	2 m x 6 m, soit 12 m ²	12 m ²
1 box de stockage des pots catalytiques	1 m x 6 m, soit 6 m ²	6 m ²

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	août 22
	- PIECE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 20/21

Box – Nature des déchets	Surface existante du box (m²)	Surface future du box (m²)
1 box de stockage des déchets de câbles de cuivre	2,5 m x 6 m, soit 15 m ²	12 m ²
1 box de stockage de DEEE	10 m x 6 m, soit 60 m ²	60 m ²
1 aire de stockage de bacs de déchets de métaux non-ferreux	7 m x 7 m, soit 49 m ²	49 m ²
1 box de stockage de batteries sur rétention	7m x 3 m, soit 21 m ²	21 m ²

Tableau 7.4 : Répartition des box intérieurs de stockage de déchets avant et après modification

- Concernant les locaux administratifs et sociaux : situation inchangée,
- Concernant le pont bascule : situation inchangée,
- Concernant l'aire de parking pour les salariés : le parking sera déplacé au sud-est du site le long du bâtiment annexe technique,
- Concernant le bâtiment annexe technique : situation inchangée.


Les limites foncières du site ne seront pas agrandies. Les bâtiments existants ne seront pas modifiés (aucune extension de bâtiment n'est prévue).

Le site est entièrement clôturé afin d'éviter toute intrusion malveillante. Cette clôture réalisée sur la limite de propriété est constituée de grillages.

L'accès principal du site se fait au niveau d'une entrée donnant sur la rue du Pont-Long. Un portail métallique suffisamment haut est installé pour éviter les intrusions non intentionnelles.

Un accès secondaire (également pourvu d'un portail métallique) permet aux camions-bennes venant charger sur site d'accéder à l'arrière des cellules de stockage extérieure de manière à séparer le flux des véhicules légers, des véhicules lourds et ainsi de sécuriser les opérations de chargement de ces derniers.

Un pont bascule installé face au bâtiment administratif permet la pesée des véhicules avant et après déchargement ou chargement.

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	août 22
	- PIECE JOINTE N°7 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	Page : 21/21

◆ Description des activités

La principale activité de la société PYRENEES METAUX sur le site de MORLAAS est l'exploitation d'un centre de récupération de déchets dangereux et non dangereux en provenance de particuliers, d'artisans et de professionnels de la récupération.

Ces déchets sont essentiellement de nature métallique non ferreuse (aluminium, inox, zinc, cuivre, laiton, plomb) et ferreuse (acier, fonte).

Afin d'optimiser le transport de ces matières en filière de recyclage, un équipement de type presse cisaille permet de compacter et cisailer les matières volumineuses.

Les déchets métalliques volumineux (aluminium, AGS) à traiter sont stockés au sein de casiers en béton sur une hauteur maximale de 6 m à proximité de la presse cisaille.

Les matières sont introduites dans la presse cisaille au moyen d'un grappin métallique.

Après passage dans la presse cisaille, les matières conditionnées sont stockées également au sein de casiers selon leur nature et sont prêtes à être expédiées.

La presse cisaille utilisée est une presse cisaille mobile thermique de xx T de pression. Elle est utilisée à hauteur de xx t/j.

Les déchets sont apportés sur le site par les véhicules légers de particuliers et d'artisans (type camionnettes, voitures, remorques, petit camion-plateau, etc.).

Les déchets récupérés proviennent essentiellement du territoire palois, et sa périphérie.

L'ensemble des stockages de déchets dangereux et non dangereux se fait sur un revêtement étanche et résistant de type dalle de béton raccordée à un dispositif de traitement des eaux pluviales de ruissèlement par décanteur - séparateur d'hydrocarbures.

Le site réceptionne également des déchets dangereux (batteries et pots catalytiques), et des Déchets d'Équipement Électrique et Électronique DEEE. Ces déchets sont stockés au sein du bâtiment principal du site dans des cellules dédiées.

Une fois triés, conditionnés, les déchets dangereux et non dangereux regroupés sur le site sont expédiés à des filières de recyclage matière en France et à l'étranger. Ces expéditions se font par transports routiers.

Le transport des matières vers les filières de revalorisation et recyclage se fera soit par les véhicules de transport de la société PYRENEES METAUX, soit et essentiellement par les véhicules de transports spécialisés sous-traitants.

Durant le transport, les bennes ouvertes seront pourvues de filets afin d'éviter les envols de poussières, matières.

Aucune activité de traitement de déchets n'est réalisée sur le site. Il s'agit bien d'une activité de regroupement et d'envoi de déchets vers des filières agréées de prises en charge.

Les activités du site ne nécessiteront qu'une faible consommation d'eau liée au nettoyage occasionnel des véhicules de transport de la société. Ce lavage sera réalisé sur aire étanche reliée au décanteur - séparateur d'hydrocarbures. L'autre part d'eau consommée du site correspond à l'eau potable nécessaire aux activités administratives du personnel.

La société PYRENEES METAUX est équipée d'un logiciel spécialisé qui lui permet d'assurer la traçabilité des activités de son site et de maintenir à jour un registre des déchets entrants et Les évolutions réglementaires liées à la traçabilité des déchets seront intégrées prochainement dans le suivi actuel du site conformément à la réglementation en vigueur.